



ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-Direction Technique

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 72 / 25

Chlef , le 20/01/2025

A

Mme la Gérante de l'entreprise

**EURL HEUS
HAY NASR ZONE 06 N° 59
WILAYA DE CHLEF**

OBJET : Mise en demeure

Devant la lenteur constatée dans la réalisation des travaux de canalisation urbaine au niveau de CHETTIA CENTRE -VILLE MSAN/CTCN02- REPO (COTE SUD), sachons que l'ouverture du projet a été prononcée en date du 18/09/2024, dont le délai de réalisation a été prévu pour 90 jours, malheureusement le délais a été expiré avec un retard de 30 jours et les travaux ne sont pas encore achevé a ce jours .

A cet effet, j'ai l'honneur de vous informer que vous êtes mis en demeure pour achever les travaux dans les meilleurs délais.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder la résiliation unilatérale du chantier en question aux torts de votre entreprise



Le Directeur
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé: ETTOUIL Nabil